

Point de l'ordre du jour :

Ouverture du Diplôme Universitaire « Systèmes d'Information Géographique Mapping ».

VU les articles L.613-1, L.711-1, L712-6 et suivants du code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU l'avis émis par le conseil académique en date du 2 septembre 2025 ;

VU l'avis émis par la CFVU en date du 26 janvier 2026 ;

VU l'avis émis par le Conseil de gestion de l'UFR LLSH en date du 10 avril 2025 ;

Le département de Géographie de l'UFR LLSH souhaite développer son offre de formation en Cartographie et Géomatique en proposant un Diplôme Universitaire Systèmes d'Information Géographique Mapping Orléans (SIGMO) auprès d'un public en Formation Continue. Ce DU viendrait en complément de l'offre existante (LP Cartographie en apprentissage) afin de répondre aux besoins de mise à niveau en géomatique de salariés mais aussi de personnels en reconversion, cette compétence étant très recherchée sur le marché de l'emploi.

Les objectifs sont :

- De mettre à jour les connaissances techniques et d'apprendre à utiliser les nouveaux outils numériques (logiciels, données libres, cartes interactives).
- D'élargir les compétences en combinant l'informatique et l'analyse du terrain, une double expertise indispensable aujourd'hui.

Ce DU proposera deux modules distincts de 32 heures équivalent TD dispensées 1 jour/semaine sur 5 semaines consécutives : le premier sur les fondamentaux de la cartographie et des SIG à destination de grands débutants ; le second sur un projet de géomatique appliquée propre à chaque étudiant, module nécessitant des prérequis importants pour l'intégrer. Il est envisagé à terme de l'ouvrir en plus à destination des formations doctorales de l'université d'Orléans pour parfaire la formation des doctorants en SIG.

Le dossier de création du Diplôme Universitaire Systèmes d'Information Géographique Mapping Orléans de l'UFR LLSH ainsi que le tableau des coûts sont joints en annexe.

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le Conseil d'administration approuve l'ouverture du Diplôme Universitaire « Systèmes d'Information Géographique Mapping Orléans » à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	3
Total :	24

Décompte des votes :

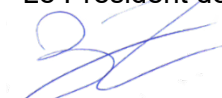
Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 17 avril 2026

Le Président de l'Université



Eric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

**Dossier de demande de création
Diplôme d'Université**

**Diplôme Universitaire - Cartographie et Systèmes
d'Information Géographique (SIG)**

Circuit de validation :

1/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :

10 avril 2025

2/ Date de passage au Conseil Académique :

02 septembre
2025

3/ Date de passage au Conseil de la Formation :

26 janvier 2026

4/ Date de validation au Conseil d'Administration :

17 avril 2026

Rappel réglementation

I Selon l'article L 712-6-1 du Code de l'éducation

Le Conseil Académique en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 et sur le contrat d'établissement.

Le Conseil académique délibère sur l'opportunité de l'ouverture d'un DU au regard des orientations de l'établissement en matière de politique de formation.

A ce titre, il examine et se prononce sur les rubriques de ce dossier qui doivent lui être explicitées en séance :

- Description générale du projet ;
- Objectifs de la formation et compétences développées ;
- Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université et lien avec la stratégie de l'établissement ;
- Public visé ;
- Niveau de la formation ;
- Débouchés ;
- Partenariats envisagés.

Les décisions du conseil académique comportant une incidence financière sont soumises à approbation du conseil d'administration.

II Selon l'article L 712-6-1 du Code de l'Education

La Commission Formation et Vie Universitaire est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle délibère uniquement sur les rubriques du dossier qui doivent être présentées avec soin aux membres de la commission soit :

- Equipe de formation ;
- Organisation générale de la formation ;
- Liste des enseignements proposés ;
- Modalités de contrôle des connaissances et de compétences ;
- Evaluation des enseignements.

III Selon l'article L712-3 du Code de l'Education

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions que lui soumet le président, au vu notamment des avis et vœux émis par le conseil académique, et approuve les décisions de ce dernier en application du V de l'article L. 712-6-1 ;

Le Conseil d'Administration tout en examinant l'ensemble du dossier porte une attention particulière aux incidences financières des décisions prises et s'assure donc que la création d'un diplôme soit compatible avec la soutenabilité de l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement.

A ce titre, il porte une attention particulière à la détermination du coût de la formation et du tarif applicable qui doit lui être particulièrement bien explicitée, en précisant et expliquant les hypothèses retenues sur les modalités d'auto financement

I - Fiche récapitulative

Date d'ouverture prévisionnelle :

Avril 2027

Composante(s) assurant la responsabilité pédagogique de la formation :

UFR LLSH

Département de géographie

Nom du Responsable pédagogique de la formation :

Pascal Bartout

Qualité, statut, section CNU :

Professeur des Universités

Téléphone :

E-mail :

pascal.bartout@univ-orleans.fr

Composante de rattachement :

UFR LLSH

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, saisie des heures de service) :

UFR LLSH

Composante assurant la responsabilité administrative pour les conventions et/ou contrats de formation) :

SEFCO

II - Description générale du projet

II – 1 Objectifs de la formation – compétences développées :

Ce Diplôme Universitaire vise à former des professionnels et des étudiants capables de maîtriser l'ensemble de la chaîne de production et d'analyse de l'information géographique. À l'issue de la formation, les participants seront autonomes dans l'utilisation des outils et des méthodes de la cartographie et des SIG, et aptes à répondre aux besoins croissants des organisations en matière de gestion, d'analyse spatiale et de représentation des données territoriales.

✓ Savoirs transmis :

Principes de la cartographie : sémiologie graphique, projections cartographiques, systèmes de coordonnées, échelles, symbolisation.

Fondamentaux des SIG : structuration des données (vecteur, raster), topologie, bases de données spatiales, attributs.

Sources de données géographiques : recensement, cadastre, données ouvertes (OpenStreetMap, IGN, etc.), télédétection, GPS, drones.

✓ Savoir-faire technique :

Maîtrise de logiciels SIG professionnels (ex: QGIS, ArcGIS Pro) :

Importation, exportation et conversion de formats de données.

Création et édition de couches géographiques (points, lignes, polygones).

Géocodage, géoréférencement d'images.

Réalisation de jointures spatiales et de tables attributaires.

Exécution de requêtes complexes et d'analyses géostatistiques simples.

Conception de mises en page cartographiques professionnelles (légendes, titres, échelles, sources).

✓ Savoir-faire méthodologiques :

II – 2 Positionnement de la formation au sein de l'offre globale de l'université ; positionnement par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

✓ Comment cette formation s'intègre dans le projet d'établissement ?

- 1. Renforcer l'offre de formation continue et la formation tout au long de la vie

Le format court et spécialisé du DU est idéal pour la formation continue. Il offre aux salariés, demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion l'opportunité d'acquérir des compétences spécifiques et très recherchées en SIG sans s'engager dans un cursus long. Cela positionne l'établissement comme un acteur clé de la formation tout au long de la vie, en phase avec les évolutions et les besoins du marché professionnel.

- 2. Valoriser l'expertise des laboratoires de recherche existants

Les chercheurs des laboratoires pertinents (géographie, environnement, informatique, etc.) peuvent intervenir directement dans la formation. Leur participation apporte des connaissances de pointe, des méthodes innovantes et des retours d'expérience concrets, enrichissant considérablement le

programme du DU. Ceci renforce l'image de l'établissement comme un pôle d'excellence et d'innovation dans le domaine de l'information géographique.

- 3. Contribuer au rayonnement et à l'attractivité de l'établissement

La création d'un DU en cartographie et SIG peut attirer un nouveau public d'étudiants et de professionnels désireux de se former dans ce domaine en plein essor. En s'appuyant sur l'expertise développée en interne et les partenariats tissés avec le monde socio-économique, le DU peut étendre l'influence de l'établissement au-delà de sa zone géographique immédiate, renforçant ainsi son rayonnement et son attractivité sur le plan national, voire international.

✓ Comment cette formation se positionne-t-elle au niveau de l'offre de l'université ? S'intègre-t-elle dans une logique de filière ? Est-elle complémentaire à une formation existante ? Si oui, laquelle ?
Ce DU est conçu pour offrir une spécialisation pointue. Cela signifie une formation axée sur l'acquisition rapide de compétences techniques et l'utilisation concrète des logiciels et des méthodes SIG. Il complète ainsi la formation en LP Cartographie-Topographie développée par le même UFR et s'inscrit dans l'axe « Territoires de l'eau » du laboratoire CEDETE qui développe en question transversale les outils géomatiques.

✓ Comment cette formation s'inscrit dans le contrat interne d'objectifs et de moyens de la composante organisatrice ?

Le CIOM de l'UFR LLSH prévoyait l'ouverture d'un master Géomatique en apprentissage à la rentrée 2024-2025. En raison notamment de moyens humains insuffisants pour l'assurer dans des conditions correctes, l'équipe pédagogique a souhaité valoriser ses compétences géomatiques au travers d'un autre diplôme professionnalisant, en l'occurrence vers la formation continue et non plus vers l'apprentissage. Une réflexion existe néanmoins toujours quant à la création de ce master à moyen terme.

✓ A quel besoin répond-elle ? (Social, économique...) Quel est son positionnement : sur le territoire régional, national... ? Répond-elle à une demande de branche professionnelle ? Existe-t-il des formations équivalentes ?

A l'échelle nationale, il est peu courant de trouver des DU purement "Cartographie et SIG" en tant que tels, et, quand ils existent, la formation y est beaucoup plus longue que celle proposée. L'offre de formation en géomatique dans la région CVL se concentre davantage sur des diplômes nationaux (Licences Professionnelles, Masters) ou des formations courtes/certifiantes proposées par des organismes spécialisés ou des grandes écoles (ex: ENSG, CNAM).

L'ENSG propose ce certificat axé sur le "SIG et la conception cartographique". Il comprend 8 semaines de cours et 26 semaines de travaux en atelier, offrant une formation professionnelle très longue.

A l'Université Grenoble Alpes (UGA), le DU SIGAD (Analyse de données et systèmes d'information géographique), bien que centré sur les SIG, intègre explicitement l'analyse de données, la modélisation 3D, le drone mapping, les requêtes SQL et la création de cartes en ligne, ce qui lui confère une portée plus large que la simple cartographie et les SIG fondamentaux. Il est conçu pour la formation continue et se déroule sur 114 heures réparties en 5 modules.

Marché demandeur : la DREAL Centre-Val de Loire utilise et diffuse des données SIG, ce qui témoigne d'un besoin en compétences dans la région. De même, des collectivités et agences d'urbanisme dans la région (ex: Orléans Métropole, agences d'urbanisme) recherchent activement des profils géomaticiens/cartographes, comme en témoignent les offres d'emploi (Indeed, Emploi-collectivités, FNAU). Dev'up Centre-Val de Loire a également développé un outil de cartographie interactive régionale, soulignant l'importance des SIG pour l'économie locale. L'éducation nationale, au travers de la formation continue de ses professeurs (histoire-géographie, SVT, informatique ...), montre un intérêt pour cette formation courte adaptée pour la montée en gamme de ses personnels.

✓ Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : direction.deve@univ-orleans.fr

II – 3 Publics visés

- Pré-requis et niveau d'entrée requis :

Dans le cadre du module 1, il est demandé d'avoir quelques bases en SIG et surtout un intérêt professionnel à développer ses compétences.

En revanche, pour l'intégration dans le module 2, plusieurs pré-requis sont attendus :

- La maîtrise d'un logiciel SIG (QGIS, ArcGIS) : les outils du module 1.
- La capacité à collecter, traiter et analyser des données géospatiales.
- Connaître les règles de la sémiologie graphique et les étapes de la conception cartographique.

- Type de public :

☐ Formation Initiale ☒ Formation Continue ☐ Formation à distance	<u>Autres publics (précisez) :</u> Pour information : Doctorants rattachés à la FC avec mobilisation financement type bourse CIFRE, COFRA, employeur... Possibilité ouvrir en FI après période de rodage pour des situations de doctorants non financés et étudiants et d'atteinte de seuil de rentabilité. (DI complémentaires)
--	--

Effectifs attendus en formation continue :

Année n + 1	Année n + 2	Année n + 3	Année n + 4	Année n +5
12	15	18	20	20

II – 4 Niveau de la formation

- ☐ Niveau III (bac+2)
- ☐ Niveau II (bac+3/bac+4)
- ☐ Niveau I (bac+5)

II – 5 Débouchés (métier ou formation)

Métiers visés	Code ROME
Technicien(ne) SIG / Géomaticien	M1808
Assistant(e) de projet SIG	M1808
Chargé(e) de mission : collectivités territoriales pour l'urbanisme, l'aménagement du territoire, les réseaux, la gestion des risques.	K1802
Chargé(e) de mission : bureaux d'études (environnement, énergie, infrastructures, urbanisme)	K2302, F1106
Poursuite d'études éventuelle	

Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet (code ROME, poursuite d'études), vous pouvez contacter : dojp-@univ-orleans.fr

Plus d'informations :

Le module 1 pourrait se rattacher aux fiches RNCP suivantes :

RNCP40339BC01
RNCP40339BC02
RNCP40339BC06
RNCP40339BC07

Le module 2 se rattache aux fiches suivantes :

RNCP39194BC01
RNCP39194BC02
RNCP39194BC07

II – 6 Partenariats envisagés :

- ➔ *Quels partenariats internes (laboratoires...) et externes sont envisagés ?*
- ➔ *Quel est leur degré de finalisation ?*

Partenariat interne :

Laboratoire CEDETE – Département de géographie

Partenariat externe :

La MSH est un lieu de croisement entre Géographie/Aménagement (souvent lié au SIG) et les autres SHS (Histoire, Sociologie etc...), ce qui est précieux pour le montage de projets adaptés au DU cartographie. Elle dispose aussi d'un Atelier Numérique et travaille activement sur les sciences des données, ce qui offre des ressources pour l'acquisition et le traitement de données essentielles pour les futurs géomaticiens.

Joindre dossiers et lettres d'intention

Des courriels envoyés : (pas de retour pour le moment)

Métropole d'Orléans
Métropole de Tours
Gendarmerie
Rectorat d'Orléans
DREAL

II – 7 Equipe de formation :

Titulaires

NOM, Prénom	Statut	Section CNU	Service prévisionnel DU en Heq TD	Service réalisé N-1*
NASSER Tarek	IGE SIG	23		
PALKA Gaëtan	MCF géographie	23		267

**Rubrique complétée par le Service de Pilotage et d'Accompagnement des Formations (SPAF)*

Contractuels

NOM, Prénom	Statut	Service prévisionnel DU en HEQ TD

Vacataires

NOM, Prénom	Fonctionnaire	Non Fonctionnaire	Service prévisionnel DU en HEQ TD
GIRAUD Christophe		x	12h
SALLES Maxime		x	10h
CUISSARD aurélien		x	10h

Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : ...50...%

III – Organisation de la formation

III – 1 Liste des unités d'enseignements proposées

Indiquez la liste des Unités d'Enseignements proposées :

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE	Nombre d'heures			
			CM	TD	TP	HeqTD
UE 1	Fondamentaux de la cartographie et des SIG	NASSER Tarek	4h	26h		32h
UE 2	Projet géomatique appliqué	PALKA Gaëtan	4h	26h		32h
Total			8h	52h		64h

V - Evaluation

IV – 1 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les examens se déroulent-ils en session unique ?

☐ Oui

☒ Non

La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ? **oui**

☐ Oui

☐ Non

Des conditions d'assiduité s'appliquent-elles ? **oui**

☐ Oui

☐ Non

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

Non, les examens ne se déroulent pas en session unique car il s'agit d'un contrôle continu avec une session de rattrapage qui peut être organisée pour les modules non validés, avec des modalités spécifiques (par exemple, un projet complémentaire ou un écrit de rattrapage).

Oui, la compensation peut s'appliquer entre les différentes Unités d'Enseignement (UE) ou modules du diplôme, selon les règles définies par le conseil pédagogique du DU.

Oui, l'assiduité est obligatoire. La participation aux enseignements est une condition essentielle à la validation du diplôme. Une absence supérieure à 20 % des heures de formation, sans justificatif valable et validé par l'équipe pédagogique, pourra entraîner la non-validation du module ou du diplôme.

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

[illegible]

Modalité : CC (contrôle continu), CT (contrôle terminal)

Nature : écrit, oral, mémoire, rapport (si plusieurs modalités obligatoirement elles ne peuvent être à choix)

IV – 2 Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé qui devra être publié quinze jours avant le début des épreuves.

NOM – prénom	FONCTION ou QUALITE
Pascal Bartout	Professeur des Universités – directeur du laboratoire CEDETE, responsable du Master 1 GAED parcours E&T
Tarek Nasser	Ingénieur SIG - CEDETE
Gaëtan Palka	MCF – responsable du Master 2 GAED parcours E&T et de la LP MPGE parcours GEDT

IV – 3 Evaluation des enseignements :

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...

Questionnaires d'évaluation anonymes : À la fin de chaque module ou de la formation, des questionnaires sont distribués aux participants. Ils portent sur la qualité des contenus, la pédagogie des intervenants, l'organisation logistique, le rythme, et la pertinence globale de la formation par rapport à leurs attentes et à leurs besoins professionnels.

Entretiens individuels ou collectifs : Des entretiens peuvent être menés par les responsables pédagogiques avec les participants à des moments clés de la formation (milieu et fin de parcours). Ces échanges permettent d'approfondir les retours des questionnaires, d'identifier des points forts, des axes d'amélioration, et de recueillir des témoignages plus nuancés.

Groupes de discussion ou ateliers de debriefing : Organisés en fin de parcours, ces sessions offrent un espace d'échange où les participants peuvent partager leurs expériences, leurs succès, leurs difficultés, et la manière dont ils envisagent d'appliquer les acquis.

IV – 4 Organisation de la formation :

Précisez l'organisation calendaire : cours du soir, rythme, etc

Durée de la formation continue : 10 semaines – 1 journée par semaine à partir du mois d'avril 2026. La formation se déroule intégralement en présentiel.

Indiquez si l'étudiant pourra suivre la formation sous un format modulaire

☒ Oui

☐ Non

V – Détermination du coût de la formation et du tarif applicable

Les frais de formation (ou tarif) du diplôme d'université sont unique, quel que soit le public visé. Des frais différents peuvent être envisagés si les prestations sont différentes selon les publics visés. Cette tarification particulière devra être justifiée.

Les droits de formation ou tarif s'entendent hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

- niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national
- niveau master (jusqu'à bac+5) : égal au droit master national

Tarif de la formation proposé (modules 1 & 2) :	___ 1700 ___ €
Tarif de la formation proposé (par module)	___ 850 ___ €
Frais de formation (2) - Tarif individuel (si rentable)	___ 50% tarif formation ___ €

Droit d'inscription licence

Seuil d'ouverture proposé :	___ 12 ___ stagiaires
-----------------------------	-----------------------

Joindre l'annexe « coût » dûment complétée - Pour toute question ou demande d'appui sur ce sujet, vous pouvez contacter : dppa@univ-orleans.fr

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.



Diplôme Universitaire Cartographie et Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Les objectifs

- Former des professionnels du développement territorial à la cartographie numérique et aux Systèmes d'Information Géographique (SIG).
- Connaître les concepts et outils de la géomatique.
- Développer des compétences pratiques pour la gestion, l'analyse et la représentation de données spatiales.
- Appliquer les SIG à divers domaines : environnement, urbanisme, aménagement du territoire, agriculture, transport, tourisme, etc.

Modalités d'admission

Titulaire du bac ou d'un bac +2 avec expérience souhaitée dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la cartographie.

Possibilité de demander une VAPP (Validation des Acquis Personnels et Professionnels) pour les personnes justifiant d'une expérience en formation initiale ou professionnelle suffisante en cartographie pour intégrer directement le module 2 de spécialisation.

La formation est accessible dans le cadre de la formation continue (SEFCO).

Publics cibles

- Agents des collectivités territoriales qui pratiquent les SIG
- Techniciens SIG
- Techniciens bureau d'études
- Techniciens organismes privés et publics
- CM aménagement du territoire, environnement, urbanisme
- Cartographes,
- Géomaticiens
- Géomètres
- Enseignants du second degré
- Personnes envisageant une reconversion professionnelle dans les domaines de la cartographie et des SIG

Sous statuts salariés, agents des fonctions publiques, demandeurs d'emploi, libéraux

Contenu de la formation

Module 1 : Fondamentaux de la cartographie et des SIG (30 heures éq. 4h CM et 26h TD)

- Principes de la cartographie : projections, systèmes de coordonnées, sémiologie graphique.
- Introduction aux SIG : concepts, composants, fonctionnalités.
- Acquisition, gestion et structuration des données géographiques.
- Analyse spatiale de base : requêtes attributaires et spatiales, superpositions.
- Initiation au logiciel QGIS : interface, outils de base, manipulation de données.
- Travaux pratiques et exercices d'application.

Module 2 : Projet géomatique appliqué (30 heures éq. 4h CM et 26h TD)

- Conception et réalisation d'un projet SIG concret à partir de données fournies. Application des méthodes et techniques apprises en Module 1
- Autonomie dans la gestion de projet, avec un accompagnement personnalisé.
- Production de cartes thématiques et de rapports d'analyse.
- Présentation et valorisation des résultats.

Logiciels utilisés :

QGIS (logiciel libre et open source)

Informations pratiques

Durée : 10 semaines - 60 heures (1 journée par semaine)

Présentiel : Lundi ou vendredi

Lieu : UFR LLSH, Université d'Orléans, salle de géomatique.

Effectif : De 12 à 20 stagiaires de la formation professionnelle continue maximum

Calendrier : 12 Avril au 28 Juin 2027

Modalité : Formation continue.

Coût : 1700€ pour la formation complète (modules 1 et 2).

Possibilité de suivre uniquement le module de spécialisation « Projet Géomatique Appliqué » pour les personnes ayant une expérience avérée en cartographie au tarif de 850€

Candidature : 01 février au 15 mars

Référent formation

Pascal BARTOUT : Professeur des Universités /
Directeur du laboratoire CEDETE
pascal.bartout@univ-orleans.fr

SEFCO

Informations, conseils formatif et financier,
inscriptions :
mail: sefco@univ-orleans.fr
tél: 02 38 41 71 80



Formation :
Regroupement
disciplinaire
Libellé DU
Porteur :
Année :

Diplôme Universitaire		
Sciences humaines et sociales		
Cartographie et Systèmes d'Information Géographique (SIG)		
Pascal Bartout		
avr-27		

Coût Standard

	Nb	Coût unitaire	Total
PRODUITS			
Total produits			
Droits d'inscriptions (1)	12	178 €	2 136 €
Frais de formation (2) - FC modules 1 +2	12	1 700 €	20 400 €
Frais de formation (2) - FC module 1		850 €	
Frais de formation (2) - FC module 2 avec VAPP		850 €	- €
Frais de formation (2) - Tarif individuel FC (50% tarif de formation - uniquement si rentable)		850 €	- €
Subvention			- €
Total Général (a)			22 536 €

CHARGES				
Total charges				
Coûts totaux liés au projet	h	HETD	Coût unitaire	
Coûts directs				
Coût des heures de la maquette (3)	60	64	209 €	13 376 €
Prime pédagogique du responsable				- €
Total coût direct (b)			209 €	13 376 €
MARGE SUR COUT DIRECT (a-b) = c				9 160 €
Coûts indirects				
Participation au coût indirect d'une heure d'enseignement (d) (4)	60	64	137 €	8 768 €
Résultat (c-d)				392 €

Remarque :

- (1) **Les droits d'inscription** sont fixés par l'établissement pour les DU.
- (2) **Les frais de formation** sont les frais de scolarité demandés éventuellement pour couvrir certaines dépenses (par exemple : les photocopies fournis aux étudiant Dans certains cas, les étudiants peuvent être exonérés de droits d'inscription et les frais de formation modulés (étudiants subventionnés, double inscription).
- (3) **Le coût direct** d'une heure d'enseignement correspond à :
- une heure d'enseignement valorisée au coût moyen horaire par statut de personnel (heures statutaires, heures complémentaires et heures de vacation).
 - les charges de fonctionnement spécifiques à la formation non accréditée (fournitures administratives, fournitures d'enseignement,...)
 - les charges d'amortissements relatives aux investissements éventuels sur la formation.
- Les heures d'enseignement sont des heures équivalent TD.
- (4) **Le coût indirect** d'une heure d'enseignement correspond à :
- charges indirectes des personnels des fonctions support et soutien.
 - charges indirectes de fonctionnement et d'amortissement.

11/02/2025 - Direction Pilotage, Prospective et Amélioration continue

Sources:

Finances: Données du projet Connaissance des coûts des activité 2023